



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4812

Attribution d'une subvention d'investissement de 30 000 euros à la MJC Laënnec Mermoz, sise 21 rue Genton à Lyon 8e pour l'équipement de sa salle de spectacles - Approbation et autorisation de signature de la convention financière correspondante

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4812 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 30 000 EUROS A LA MJC LAËNNEC MERMOZ, SISE 21 RUE GENTON A LYON 8E POUR L'EQUIPEMENT DE SA SALLE DE SPECTACLES - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE CORRESPONDANTE (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 en date du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Enveloppe de subvention soutien aux initiatives locales – Politique de la Ville ».

L'association « MJC Laennec Mermoz » a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste. Elle contribue au développement des liens sociaux. Elle permet à la population, aux jeunes comme aux adultes la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes de développer leur personnalité et de se préparer à devenir des citoyens actifs et responsables d'une société.

En complément de la convention-cadre signée début 2015 entre la Ville de Lyon et la MJC Laennec Mermoz, cette association est hébergée dans des locaux appartenant à la Ville de Lyon et mis à disposition par convention d'occupation temporaire.

Par délibération n° 2019/4734 du 20 mai 2019, vous avez approuvé la réalisation de travaux au sein des locaux de la MJC Laennec Mermoz par la Ville de Lyon. Ces travaux concernent principalement la salle Genton, salle de spectacles intégrée à la MJC, et ont pour objectif des mises en sécurité, des mises en conformité réglementaire, l'amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap et la rénovation de certains éléments pour un montant total de 172 000 euros.

Ces travaux porteront plus précisément sur :

- Le remplacement des gradins mobiles (144 sièges),
- La mise en œuvre d'une passerelle scénique,
- Le remplacement d'une centrale de traitement d'air,
- La mise en accessibilité et en conformité incendie, comprenant notamment le réagencement de la zone sanitaires et vestiaires proche de la salle Genton, la création d'un sanitaire accessible au 1^{er} étage, le traitement des escaliers et ascenseurs, la pose d'une boucle à induction magnétique dans la salle de spectacles.

Les travaux engagés par la Ville de Lyon vont notamment permettre une nette amélioration des conditions de déroulement et d'accueil des spectacles de la salle Genton. Afin d'assurer une meilleure qualité des spectacles et devant le vieillissement des équipements, certains datant de près de 40 ans, la MJC souhaite remplacer les pendrillons, le tapis de danse, le matériel de son (console et enceintes de face) et installer

un écran et un vidéoprojecteur. Pour compléter ces investissements, la MJC sollicite une subvention d'investissement auprès de la Ville de Lyon.

Sur la base d'un budget global de 31 297 euros, il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 30 000 euros à la MJC Laennec Genton afin de répondre à ce besoin et ainsi assurer la remise en état de la salle de spectacles.

Les conditions et modalités de versement de cette subvention sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu la délibération n° 2015/1195 en date du 9 juillet 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- Une subvention d'investissement de 30 000 euros est allouée à l'association « MJC Laennec Mermoz », sise 21 rue Genton à Lyon (8^{ème} arrondissement) pour l'équipement de la salle de spectacle.
- 2- La convention d'application d'investissement, établie entre la Ville de Lyon et la MJC Laennec Mermoz, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 4- La dépense en résultant, soit 30 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours : nature 20421, fonction 520, programme Pilotage, opération 60034525.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY